



NATIONS UNIES

SEP 20 1980

ASSEMBLEE GENERALE



COLLECTION

Distr.
LIMITEE

A/C.2/35/L.4

29 septembre 1980

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
DEUXIEME COMMISSION

DOCUMENTATION

Note du Secrétariat

1. Comme les années précédentes 1/, le Secrétariat se sent tenu d'appeler l'attention de la Commission sur la nécessité d'adopter des mesures d'ordre pratique pour réduire le volume de la documentation. L'Assemblée générale a pris plusieurs décisions en la matière, qui risquent de rester lettre morte si des mesures concrètes, destinées à les mettre en application, ne sont pas prises par l'ensemble des organismes intergouvernementaux 2/.

2. Les difficultés auxquelles on se heurte en cherchant à satisfaire toutes les demandes de documents formulées par la Commission peuvent être illustrées par des chiffres : sur les 77 documents requis à la présente session, 40 seulement (soit 52 p. 100) avaient été publiés à l'ouverture de la session, 37 documents étaient en cours de reproduction et 20 manuscrits n'avaient même pas encore été soumis. Ainsi qu'il ressort du rapport prévisionnel publié au début de la session (A/AC.2/35/CRP.1) la parution tardive de la plupart des documents est imputable aux délais auxquels les services organiques chargés de leur rédaction se trouvent confrontés. Il n'est que trop évident par ailleurs que certains retards sont dus à la complexité des consultations avec les institutions spécialisées et à la création de groupes d'experts 3/. Le fait est que,

1/ Voir, par exemple, le document A/C.2/34/L.3.

2/ Selon les dernières estimations, le volume total des documents produits par l'ONU (New York et Genève exclusivement) aurait, en 1979, atteint 920 millions de pages imprimées. Le coût de la production et de la distribution des documents - compte tenu du coût de la rédaction - est à l'heure actuelle nettement supérieur à 100 millions de dollars des Etats-Unis par an.

3/ Le Directeur général de la FAO, dans un rapport au Conseil de cette organisation, a expliqué que l'Assemblée générale qui, en 1969, avait adopté 27 résolutions (compte non tenu des questions administratives) appelant une action interinstitutions de la part de la FAO, en a adopté 85 en 1979 (voir CL.78/13).

pour qu'un document soit prêt dans toutes les langues à l'ouverture d'une session de l'Assemblée, le manuscrit doit être au point en juillet.

3. Il est par conséquent suggéré qu'au cours de l'élaboration de propositions destinées à être examinées par la Commission et lors des discussions officielles et officielles sur les projets de résolution et de décision, on envisage particulièrement les mesures suivantes, qui tendent à limiter la documentation :

a) Réduire systématiquement le nombre de documents supplémentaires demandés. Conformément aux textes constitutionnels et autres textes législatifs, la Commission est saisie, à chaque session, d'un certain nombre de documents (énumérés à l'annexe ci-après) qui portent sur un très large éventail d'activités. Au lieu de demander l'établissement d'un document distinct, la Commission pourrait décider qu'un ou plusieurs de ces rapports traiteront les sujets qui présentent un intérêt particulier pour elle;

b) Mettre fin à la pratique consistant à demander que les documents soient soumis à l'Assemblée par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à moins que des mesures spécifiques du Conseil ne soient requises. De telles demandes imposent des contraintes pratiques pratiquement insurmontables. (Un document demandé pour la première session ordinaire du Conseil doit être prêt en février et un document demandé pour la seconde session ordinaire, en mai.) La Commission sait que le Conseil doit faire face, lui aussi, à des difficultés extrêmement graves de documentation; le fait d'acheminer un document de l'Assemblée par l'intermédiaire du Conseil tend à aggraver ces difficultés;

c) Si un rapport est demandé à l'organe directeur d'un organe subsidiaire ou apparenté, ou au secrétariat de cet organe, il conviendrait que ce rapport soit incorporé dans le rapport annuel de l'organe en question (voir annexe);

d) Sur un certain nombre de sujets, l'expérience montre qu'il est plus réaliste et économique pour l'Assemblée de demander un rapport oral, qui, conformément au nouveau système d'organisation des travaux, serait présenté au début de la session;

e) Afin de traduire dans la pratique l'idée formulée dans la résolution 34/212 - n'examiner que tous les deux ans certains des points de l'ordre du jour - la Commission pourrait décider que les rapports exigeant des consultations complexes avec des gouvernements ou des institutions spécialisées, ou la création d'un comité d'experts, devraient être soumis à l'Assemblée non pas à la session suivante, mais à une session ultérieure.

4. Le Secrétariat est prêt à aider la Commission dans les efforts qu'elle fera pour réduire le volume de la documentation, en donnant des informations spécifiques sur le contenu des documents dont la préparation est déjà en cours, sur la possibilité de combiner deux ou plusieurs rapports en un seul document et de toute autre manière répondant aux souhaits de la Commission. Une fois que la rationalisation et la simplification de la documentation de la Commission auront progressé, le Secrétariat préparera d'autres recommandations, comme envisagé dans la résolution 34/212 concernant la présentation et le contenu des rapports soumis à la Commission.

/...

Annexe

Deuxième Commission - Rapports présentés régulièrement

1. Rapport du Conseil économique et social
2. Rapport du Conseil du commerce et du développement
3. Rapport du Conseil du développement industriel
4. Rapport du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement
5. Rapport du Conseil mondial de l'alimentation
6. Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement
7. Rapport de la Commission des établissements humains
8. Rapport du Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
9. Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies
10. Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe
11. Rapport de la Réunion de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement 1/

* * *

1/ Rapport biennal après 1981.

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement 2/

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance 2/

× × ×

Rapport du Secrétaire général sur la Décennie des transports et des communications en Afrique 3/

2/ En principe, conformément au paragraphe 4 de la résolution 2029 (XX) de l'Assemblée générale, le rapport annuel du Conseil d'administration du PNUD doit être soumis au Conseil économique et social "à la session d'été du Conseil". Il est devenu habituel, au fil des années, de soumettre également ce rapport à la Deuxième Commission. De même, le rapport du FISE doit être soumis au Conseil, conformément à la résolution 802 (VIII) de l'Assemblée générale, mais, depuis plusieurs années, il est également présenté à la Deuxième Commission.

3/ La Décennie a été proclamée pour la période 1978-1988.